

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/COMTD/W/32/Rev.1

13 novembre 1997

(97-4964)

Comité du commerce et du développement
Dix-huitième session
17 novembre 1997

PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'OMC

Plan triennal (1998-2000)

Note du Secrétariat

Révision

La présente révision a été établie par le Secrétariat pour incorporer de manière plus complète les activités prévues dans le cadre du suivi de la Réunion de haut niveau sur une réponse intégrée pour la coopération liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, et pour préciser leurs incidences financières (voir le paragraphe 13).

1. Les lignes directrices pour la coopération technique de l'OMC adoptées par le Comité du commerce et du développement le 15 octobre 1996 prévoient que le plan triennal de coopération technique doit être présenté au Comité du commerce et du développement. Le plan qui est reproduit ci-après porte sur la période allant de 1998 à 2000.
2. Les activités du Secrétariat de l'OMC dans les domaines de l'assistance et de la coopération techniques depuis le siège de l'Organisation se sont considérablement développées en 1997 et elles devraient s'intensifier encore dans les années à venir. Il convient de rappeler que pour mener à bien ces activités, le Secrétariat établit: i) des contacts avec les délégations et les représentants des administrations centrales à Genève (également sous la forme de séminaires), y compris, de plus en plus, au niveau ministériel, et ii) des contacts directs avec les fonctionnaires des administrations centrales grâce aux moyens de télécommunication. Ces activités sont en principe organisées en fonction des demandes d'assistance présentées par des Membres pour résoudre des questions et des problèmes spécifiques. Le plan ci-joint ne répertorie pas toutes ces activités mais seulement celles qui impliquent des missions dans les capitales et des activités pour lesquelles des fonds ont été débloqués pour permettre aux experts nationaux de se rendre à Genève.
3. Les activités de formation, qui constituent un volet important des activités de coopération technique de l'OMC, sont indiquées à l'annexe 2 de la présente note.
4. Il convient de préciser que le plan triennal pour la période allant de 1997 à 1999, en particulier le programme détaillé des activités pour 1997, contenus dans les documents WTO/COMTD/W/25 et Addendum 1, ont été distribués au Comité du commerce et du développement en mai et août 1997 alors qu'un certain nombre d'activités de coopération technique avaient déjà été entreprises et que bon nombre d'autres activités étaient planifiées. On disposait donc à cette date de renseignements suffisants pour présenter un programme détaillé des activités pour 1997 et préciser les différentes activités, les sources de financement, la division ou les divisions chargées de la mise en oeuvre ainsi que les observations pertinentes.

5. Un rapport complet sur les activités de coopération technique menées par l'OMC au cours de cette année (1997) sera présenté au Comité du commerce et du développement au début de 1998. Toutefois, un examen préliminaire des activités de coopération technique en 1997 montre qu'à la fin de l'année le Secrétariat aura organisé et/ou participé à plus de 200 activités différentes alors que, selon les rapports qu'a reçus le Comité, 79 activités au total avaient été entreprises en 1995, première année d'existence de l'OMC et 124 activités avaient été organisées en 1996. Cette évolution montre que le nombre des activités a progressé d'environ 56 pour cent en 1996 par rapport à 1995 et d'environ 61 pour cent en 1997 par rapport à 1996. Cette tendance devrait se poursuivre dans les trois prochaines années.

6. Cette évolution a plusieurs explications, comme la priorité accrue que les Membres de l'OMC attachent à la coopération technique considérée comme un instrument capital pour permettre l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral; la prise de conscience croissante, par les pays en développement, du rôle que la coopération technique peut jouer pour les aider à adapter leur politique, leur législation et leur réglementation aux règles de l'OMC; et, par voie de conséquence, la multiplication du nombre des demandes d'assistance au titre de la coopération technique, demandes émanant non seulement des pays en développement et des pays les moins avancés, mais aussi, et de plus en plus, des pays en transition ou des pays qui ont engagé le processus d'accession. Cette situation génère des pressions de plus en plus fortes non seulement sur les services de coopération technique du Secrétariat mais aussi sur le volume de travail des différentes divisions concernées.

7. On observe également une tendance à l'accroissement du nombre des activités menées à l'échelon régional. Ces trois dernières années, et en particulier pour 1997, on constate que l'efficacité et le rapport coût-efficacité de ce type d'assistance ont été améliorés, en particulier en ce qui concerne le développement et la formation des ressources humaines ainsi que la diffusion des renseignements et la clarification de certaines questions dans des domaines relativement nouveaux. Etant donné que les crédits pour la coopération technique ouverts dans le cadre du budget ordinaire de l'OMC ne peuvent être utilisés que pour financer les déplacements du personnel de l'OMC, ce type d'activité n'aurait pas pu être organisé dans le passé et ne pourrait pas non plus être un élément important du présent plan sans l'aide financière substantielle apportée par les généreuses contributions volontaires de certains Membres. Un grand nombre de ces activités sont aussi le fruit d'une collaboration plus étroite avec d'autres organisations internationales ainsi qu'avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

8. De nombreuses délégations ont fait des suggestions importantes concernant la forme et le fond du plan pour 1997-1999. Dans le présent document, le Secrétariat s'est efforcé de les prendre en compte et de procéder aux modifications nécessaires. Pour ce qui est de la présentation et du contenu des activités détaillées, le plan triennal doit être un document évolutif. En outre, la marge que le Secrétariat doit prévoir pour répondre aux besoins d'assistance technique des pays en développement d'une manière satisfaisante et efficace et dans les délais voulus doit être prise en compte dans les processus de planification et d'exécution.

9. Dans le cadre des préparatifs en vue de l'élaboration du présent document, une communication a été envoyée aux délégations des pays en développement Membres à Genève pour les inviter à soumettre, avant le 15 octobre 1997, leurs demandes d'assistance technique pour 1998. Le choix de cette date limite a été fixé pour tenir compte du délai nécessaire au Secrétariat pour produire et distribuer le présent document à la date requise, ce qui ne signifie pas que les demandes présentées après cette date ne seront pas traitées avec toute l'attention voulue. Des réponses à cette communication ont été envoyées par de nombreuses délégations, dont certaines en termes très précis pour ce qui concerne 1998, d'autres se contentant de donner quelques indications sur leurs domaines d'intérêt et leurs formes de prestation préférées (par exemple, missions techniques, séminaires à caractère général, ateliers techniques, etc.). La capacité du Secrétariat de répondre à ces demandes dépend toujours du volume de travail à accomplir

pour les organes de l'OMC, y compris les Comités, groupes de travail et groupes spéciaux chargés du règlement des différends ainsi que de ses autres activités ordinaires à Genève. Il en est résulté une augmentation des consultations internes au sein du Secrétariat pour s'assurer que les ressources à la fois humaines et financières seront disponibles en temps voulu.

10. Un certain nombre de demandes de coopération technique qui ont été présentées en termes précis ainsi que d'autres activités concrètes déjà prévues pour 1998 sont répertoriées à l'annexe 1 ci-après. D'autres demandes exigent des consultations préalables avec la délégation concernée afin de définir, de façon plus précise, les activités voulues. Le Secrétariat mettra tout en oeuvre, dans la limite de ses moyens, pour répondre le mieux possible aux besoins de coopération technique.

11. Compte tenu de ce qui précède, la structure du présent document diffère de celle du document WTO/COMTD/W/25. Après la présente introduction, on trouvera une description des grandes lignes que suivra le Secrétariat dans ses différentes activités de coopération technique pour les années 1998 et 1999. Pour ce qui concerne l'an 2000, le plan contient un exposé général à caractère indicatif soulignant les priorités qui seront probablement retenues à l'avenir. L'annexe 1 dresse la liste des activités prévues/planifiées pour 1998 et l'annexe 2 traite des stages de politique commerciale organisés par l'OMC à Genève.

12. En réponse aux observations formulées par les Membres de l'OMC, l'annexe 1 indique, pour chaque activité: i) en quoi consiste cette activité, avec les formes de prestation qui seront utilisées; ii) l'entité chargée de l'organisation; iii) la source de financement proposée et iv) le service chargé de l'exécution et l'utilisation des ressources humaines. De plus, cette annexe est divisée en trois catégories:

- 1 A): activités entièrement organisées et financées par l'OMC, soit au titre du budget ordinaire alloué aux missions de coopération technique, soit au titre des fonds d'affectation spéciale alimentés par des contributions volontaires et administrés par l'OMC;
- 1 B): activités organisées conjointement par l'OMC et d'autres institutions et activités organisées et financées par d'autres institutions pour lesquelles l'OMC doit jouer un rôle important ou apporter un appui fonctionnel; et
- 1 C): activités auxquelles l'OMC a été invitée à participer avec d'autres institutions.

13. L'estimation préliminaire du coût des activités pour 1998 répertoriées à l'annexe 1 (1 A), 1 B), et 1 C)), fondée sur les dépenses engagées pour les activités menées en 1997, est de l'ordre de 4,9 millions de francs suisses au total, dont 1,9 million au titre des engagements pris au cours de la Réunion de haut niveau sur les PMA. Pour financer le plan en 1998, un montant de 500 000 francs suisses sera imputé sur le budget ordinaire de l'OMC (un montant de 241 000 francs suisses étant mis en réserve sur le budget ordinaire pour les nouvelles demandes qui seront présentées pendant le reste de l'année). Les autres dépenses devront être couvertes au moyen des fonds d'affectation spéciale et de crédits budgétaires supplémentaires.

14. A ce jour, le solde des ressources extrabudgétaires disponibles pour les activités à entreprendre en 1998 ne permet pas de répondre aux besoins indiqués ci-dessus. C'est pourquoi il faudra peut-être apporter des ajustements au plan en cours d'année en réduisant ou en différant certaines activités.

15. Comme dans le passé, de nombreux acteurs participeront à chacune des activités répertoriées dans le plan de 1998: le Secrétariat de l'OMC dans son ensemble, le pays hôte, les bailleurs de fonds, et les pays bénéficiaires eux-mêmes. Il est important que ces différents acteurs soient en rapport les

uns avec les autres pour arrêter les dates exactes et définir le champ des activités ainsi que pour convenir des participants concernés et de la documentation nécessaire.

16. L'objectif global des activités de coopération technique du Secrétariat peut être résumé, dans ses grandes lignes, de la manière suivante:

- premièrement, traduire davantage, dans les faits, le caractère prioritaire donné par les Membres à l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral, afin de les aider à poursuivre leurs efforts de développement, en particulier en tenant compte des résultats de la Réunion de haut niveau sur une réponse intégrée pour des activités de coopération technique liée au commerce à leur intention;
- deuxièmement, continuer à fournir une assistance aux pays en développement afin de leur permettre de mieux comprendre et de mieux appliquer les droits et obligations découlant pour eux des Accords de l'OMC et de les aider à participer aux travaux sur les nouvelles questions;
- troisièmement, continuer à améliorer la coordination et la gestion des activités de coopération technique du Secrétariat dans son ensemble;
- quatrièmement, recourir davantage à des formes de coopération plus efficaces et plus rentables, comme les activités régionales; et
- cinquièmement, renforcer l'utilisation de l'informatique dans les activités de coopération technique et de formation.

Dans ce contexte, la Division de la recherche et de l'analyse économiques sera de plus en plus mise à contribution pour apporter le fondement économique à inclure dans les activités de coopération technique et les matériels de formation.

17. Les objectifs spécifiques concernant un certain nombre de domaines et de sujets sont énumérés ci-après pour 1998 et 1999. Pour l'an 2000, on trouvera un exposé général des priorités susceptibles d'être retenues. L'annexe 1 répertorie les activités prévues/planifiées pour 1998 et l'annexe 2 les stages de politique commerciale organisés par l'OMC à Genève.

1998

1. Agriculture et Accord SPS

1.1 Accord sur l'agriculture

Dans le document WT/COMTD/W/25, il est indiqué que le Secrétariat s'attachera encore en 1998, dans le cadre des activités d'assistance technique qu'il organise en rapport avec l'Accord sur l'agriculture, à aider les Membres à mettre en oeuvre leurs engagements spécifiques en matière d'accès aux marchés, de soutien interne et de concurrence à l'exportation et à donner des conseils techniques, juridiques et politiques lorsque des Membres apporteront des modifications à leurs politiques agricoles ayant une incidence sur le commerce.

Il est prévu de fournir une assistance ciblée sous la forme de missions organisées dans les capitales de cinq ou six Membres qui auront présenté une demande. En 1998, la préférence sera donnée aux demandes émanant de pays africains et asiatiques. Le Secrétariat compte en outre organiser deux séminaires régionaux, ou participer à deux séminaires régionaux consacrés aux règles et aux engagements relatifs à l'agriculture (l'un en Afrique et l'autre dans un pays d'Europe centrale ou orientale) à l'intention des Membres et des pays accédants. Un au moins de ces séminaires régionaux sera organisé en coopération avec d'autres organisations internationales, notamment la Banque mondiale et/ou la FAO. L'OMC devra parrainer la participation de certains Membres à ces séminaires.

L'annexe mentionne en particulier deux séminaires régionaux relatifs à l'Accord sur l'agriculture qui seront organisés conjointement avec la Banque mondiale, l'un en Afrique australe et l'autre en Afrique centrale ou occidentale.

1.2 Accord SPS

En 1998, le Secrétariat a l'intention d'axer davantage ses activités sur les problèmes spécifiques de tel ou tel pays. Il faudra pour ce faire effectuer davantage de visites dans les différents pays, et plus précisément dans cinq ou six pays qui en auront fait la demande. En 1998, la préférence sera accordée aux demandes émanant des pays africains et asiatiques.

L'annexe indique que des séminaires régionaux sur les mesures SPS seront organisés en Indonésie, au Chili, au Viet Nam et dans la région Pacifique Sud/Asie. Ces séminaires régionaux seront suivis d'un atelier national organisé dans les pays hôtes respectifs. Le secteur privé sera encouragé à participer à ces activités.

Dans le cadre de l'assistance technique, l'OMC devrait également parrainer la participation de ses Membres à des stages sur l'analyse des risques donnés par des organismes scientifiques compétents (Codex, OIE, CIPV).

2. Questions concernant l'accès aux marchés

2.1 Listes tarifaires

En 1998, le Secrétariat devra aider un certain nombre de pays en développement (entre huit et dix) à transposer leurs listes antérieures au Cycle d'Uruguay dans le Système harmonisé, en tenant compte des modifications qui ont été apportées en 1996 (SH96). Il devra avant tout s'occuper de certains des pays les moins avancés d'Afrique francophone (voir la section consacrée aux pays les moins avancés),

mais des demandes d'assistance pourraient également lui être présentées par un petit nombre de pays asiatiques.

2.2 Accord sur l'évaluation en douane

Le document WT/COMTD/W/25 signale que 52 pays en développement ont invoqué l'article 20 de l'Accord qui leur permet de différer l'application des dispositions dudit accord pendant une période de cinq ans, et que, pour 28 de ces pays, ce délai arrive à expiration à la fin de 1999. Le Secrétariat devra s'appliquer à ce que ces pays soient bien préparés pour pouvoir remplir leurs obligations à la fin du délai imparti.

La Banque interaméricaine de développement, par exemple, étudie actuellement un programme prévoyant l'organisation de trois séminaires sous-régionaux dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour traiter de questions concernant les listes de l'OMC, l'évaluation en douane, les règles d'origine et l'accès aux marchés en général. Dans le cadre d'accords conclus avec l'APEC, environ neuf pays asiatiques ont reçu une formation technique intensive sur l'évaluation avec la coopération de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pendant la période 1997/98. Les gouvernements Membres ont également fourni une assistance importante par l'intermédiaire du Secrétariat de l'APEC.

Les autres activités sur l'évaluation en douane comprendront un atelier de deux jours à l'intention des pays du Moyen-Orient (combiné si possible avec l'atelier en Asie) et un atelier de deux jours à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale. La coopération avec l'OMD contribuera à l'efficacité des activités d'assistance technique.

3. Accord sur les textiles et les vêtements

Les progrès enregistrés, conformément aux dispositions de l'Accord sur les textiles et les vêtements, en ce qui concerne le processus d'intégration du commerce international de ces produits dans le cadre des règles multilatérales, signifient que ce secteur intéressera de plus en plus les pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux. Comme la coopération technique dépend des demandes, le Secrétariat n'est pas encore en mesure de formuler des propositions concernant des missions de coopération technique spécifiques. Toutefois, le Secrétariat est prêt à cet égard à organiser, si la demande lui en est faite, cinq ou six séminaires régionaux ou sous-régionaux en 1998 et 1999 respectivement dans les trois grandes régions dans lesquelles se trouvent les pays en développement.

Les délégations basées à Genève et les fonctionnaires des administrations nationales peuvent également bénéficier d'une assistance technique à l'échelon national.

4. Accord sur les obstacles techniques au commerce

En 1998 et 1999, il faudra intensifier les activités de coopération technique en rapport avec l'Accord et probablement les réorienter à la lumière des résultats de l'examen triennal de l'Accord OTC qui aura lieu en novembre 1997. Les activités de coopération technique sont considérées comme très importantes par les Membres conformément aux dispositions de l'Accord.

Dans ces conditions, le Secrétariat continuera à aider les pays en développement à participer plus activement à l'élaboration des normes internationales et à les appliquer sur leur territoire national. Ses séminaires régionaux et sous-régionaux seront complétés par des missions organisées dans les pays. Ces missions auront également pour objectif de déterminer les domaines dans lesquels des aménagements institutionnels permettraient d'améliorer la qualité des essais en laboratoire et la certification de la conformité et donc également les conditions de la reconnaissance étrangère. Il serait ainsi possible de réduire les coûts d'accès aux marchés qui résultent d'essais et de certifications multiples.

Tout au long de l'année 1997, la coopération et la collaboration avec d'autres organisations internationales comme l'ISO et le Centre de commerce international ont été renforcées. Cette tendance se poursuivra en 1998, comme le montrent les séminaires régionaux organisés conjointement avec ces institutions, indiqués à l'annexe 1.

5. Accords sur les règles

5.1 Activités régionales: Un certain nombre d'activités entreprises en 1996 et 1997 avec des institutions financières régionales comme la Banque asiatique de développement (BASD) et la Banque interaméricaine de développement (BID) ont donné des résultats positifs et démontré l'utilité de la coopération interorganisations. Cette collaboration doit se poursuivre en 1998 et 1999.

Le projet mis au point en collaboration avec la BID pour ces deux années a prévu, à ce jour, quatre activités pour 1998 et trois pour 1999. Les activités qui ont déjà été entreprises dans des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont porté sur un nombre important de questions générales. De plus, comme différents Accords du Cycle d'Uruguay, l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires prévoit pour les pays en développement des périodes transitoires pour l'élimination de leurs programmes de subventions et l'harmonisation de leurs régimes dans ce domaine avec les disciplines de l'Accord. Ainsi, un élément important de l'aide à partir de 1998 portera sur les disciplines concernant les subventions. Les activités seront également axées sur le calcul des marges de dumping et des marges de subventionnement et sur la notion de dommage.

Le projet conçu en collaboration avec la BASD pour 1998 prévoit un atelier sur les mesures antidumping à l'intention des exportateurs ainsi que des séminaires sur les disciplines concernant les subventions, les mesures commerciales correctives et la concurrence.

5.2 Ateliers nationaux: Comme cela est indiqué dans le document WT/COMTD/25, ce programme permet de fournir une assistance plus spécialisée aux Membres. Les questions devant être abordées dans chaque atelier sont déterminées conjointement avec les services gouvernementaux bénéficiaires de l'assistance, de manière à répondre à leurs besoins spécifiques. Les demandes auxquelles il n'a pas été possible de répondre en 1997 seront satisfaites en 1998 et 1999. Six ateliers de ce type sont prévus pour 1998 et six autres seront organisés en 1999. On trouve à l'annexe 1 les détails concernant les ateliers prévus en 1998.

5.3 Autres activités d'assistance: Une assistance concernant l'élaboration et l'examen des projets de lois et de règlements sur les mesures commerciales correctives *ad hoc* est également offerte aux Membres. Ce type d'assistance est fourni uniquement à la demande des Membres qui désirent adopter une législation de mise en oeuvre. Il est donc difficile de prévoir le nombre de programmes de ce type qui seront mis sur pied dans les deux prochaines années.

5.4 Séminaires sur les règles: Afin d'accroître et de renforcer la participation des pays en développement aux activités des différents comités établis dans le cadre des accords concernant les règles (antidumping, subventions et mesures compensatoires, sauvegardes), et afin d'assurer un plus grand respect des différentes obligations de notifications, le Secrétariat poursuivra son assistance sous la forme de séminaires régionaux sur les règles de l'OMC. A ce stade, deux séminaires sur les règles sont prévus, l'un en Corée pour 25 pays en développement, dans le cadre du programme coréen de formation à l'intention des pays en développement, et l'autre dans les pays d'Afrique du Nord conformément aux demandes présentées par le Maroc et la Tunisie. On trouvera à l'annexe 1 le détail de ces activités.

5.5 Missions concernant les accessions: Le Secrétariat prévoit de poursuivre ses activités d'assistance en faveur des pays accédants. Il s'agit de préciser les droits et obligations relatifs aux

règles qui reviennent aux pays accédants au moment de leur accession à l'OMC. Il est difficile d'estimer le nombre de missions qui seront réalisées dans ce domaine, car elles ne sont organisées qu'à la demande du groupe de travail de l'accession d'un pays déterminé ou à la demande du pays accédant.

6. Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

Comme l'indique le document WT/COMTD/W/25, les années 1998 et 1999 vont être très importantes pour les pays en développement qui doivent se préparer à mettre en oeuvre l'Accord sur les ADPIC, puisque la période de transition dont ils bénéficient s'achève en l'an 2000.

Les activités de coopération technique exécutées par le Secrétariat dans le domaine des ADPIC resteront encore axées dans trois directions: premièrement, aider les Membres à comprendre les droits et les obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC afin de leur permettre de déterminer les modifications qu'ils devraient peut-être apporter à leur législation nationale, les aménagements des institutions qui pourraient être nécessaires et les autres prescriptions auxquelles ils devraient envisager de satisfaire; deuxièmement, aider les Membres à participer pleinement au fonctionnement du Conseil des ADPIC - et notamment à respecter les obligations de procédures qui leur incombent aux termes de l'Accord - et aux autres mécanismes de l'OMC liés aux ADPIC; troisièmement, le Secrétariat s'attachera encore à travailler en complémentarité et en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales, en particulier l'OMPI. Les principales formes de coopération technique resteront les renseignements et conseils fournis aux Membres à Genève, les séminaires et ateliers organisés à l'intention des pays en développement, et dans une moindre mesure, les conférences données par les ONG.

La priorité qui est donnée à l'assistance aux pays les moins avancés et les résultats de la Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés tenue à l'OMC les 27 et 28 octobre 1997 sont mis en évidence par le nombre des activités organisées à leur intention en 1998. En particulier, comme le montre l'annexe 1, trois séminaires régionaux sur l'Accord sur les ADPIC seront organisés en 1998 à l'intention des pays les moins avancés, l'un pour les PMA africains anglophones, l'autre pour les PMA africains francophones et le troisième pour les PMA situés en dehors de la région africaine.

Par ailleurs, le Secrétariat participera, en 1998, à plus de 20 séminaires et ateliers internationaux, régionaux et nationaux organisés par d'autres institutions (par exemple l'OMPI).

7. Accord général sur le commerce des services

Après la conclusion des négociations sur les services financiers en décembre 1997, le Secrétariat sera prêt à aider les pays en développement à mettre en oeuvre leurs engagements. L'assistance qu'il leur fournira prendra la forme de missions dans les pays ou, pour accélérer le processus de diffusion et réduire les coûts, de séminaires régionaux. Ces séminaires s'adresseront essentiellement aux Membres dotés de moyens techniques et institutionnels similaires. Pour assurer une planification efficace, les pays hôtes potentiels doivent impérativement indiquer leur intérêt longtemps à l'avance.

En outre, le Secrétariat a l'intention de poursuivre les activités qu'il mène actuellement pour renforcer la participation des pays en développement à l'AGCS et familiariser les fonctionnaires des administrations publiques et les experts des différents secteurs avec les dispositions pertinentes de l'Accord. Un accent particulier sera mis sur les règles en cours de négociation - notamment celles qui concernent les sauvegardes, les marchés publics et les subventions ainsi que l'octroi de licences et de certificats pour les fournisseurs de services professionnels - ainsi que sur toute autre question présentant un intérêt pour les pays en développement.

Troisièmement, le Secrétariat a l'intention de renforcer son assistance dans le domaine des services aux pays accédants et ce, avec deux objectifs: aider ces pays à fournir des renseignements sur leur régime actuel dans le domaine des services et les aider à établir leurs listes d'engagements.

8. Commerce et environnement

Comme l'indique le document WT/COMTD/W/25, les débats sur le commerce et l'environnement qui ont lieu au sein du Comité du commerce et de l'environnement et de l'ensemble de la communauté internationale portent sur un ensemble très divers de questions qui sont souvent complexes. Un certain nombre d'entre elles concernent directement les pays en développement, à savoir: 1) la transparence des mesures environnementales liées au commerce et les effets de ces mesures sur les possibilités d'accès aux marchés des pays en développement; 2) l'exportation de marchandises interdites sur le marché intérieur pour des raisons liées à la santé ou à l'environnement; 3) l'introduction de sanctions commerciales dans les accords environnementaux multilatéraux (comme le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone) pour encourager le respect des règles, et la compatibilité de ces sanctions avec le GATT/l'OMC; etc.

Aussi, le Secrétariat a-t-il l'intention de développer et d'organiser, à la demande des pays et en fonction de la disponibilité de fonds suffisants, un programme de séminaires régionaux et sous-régionaux à l'intention de fonctionnaires de pays en développement (s'occupant du commerce ou de l'environnement) en vue de leur expliquer et de leur présenter les différentes questions. L'annexe 1 présente le détail de la programmation de ces séminaires en Asie, en Afrique anglophone, en Afrique francophone, en Amérique latine, dans les Caraïbes et au Moyen-Orient. Le Secrétariat déploiera tous les efforts voulus pour terminer ce programme en 1998, mais des circonstances imprévues touchant à la programmation, à l'organisation et à la logistique pourraient l'obliger à le prolonger jusqu'en 1999.

9. Programme intégré d'assistance technique pour certains des pays les moins avancés et d'autres pays africains

Au début de 1996, l'OMC a lancé, en collaboration avec la CNUCED et le Centre du commerce international, un programme intégré d'assistance technique pour certains des pays les moins avancés et d'autres pays africains. L'objectif est d'aider les pays les moins avancés et d'autres pays africains à développer et diversifier leur commerce et à améliorer leur intégration au système commercial multilatéral.

Les domaines dans lesquels l'OMC devrait apporter des contributions pour les projets par pays concernant le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, et dans lesquels des activités seront organisées en 1998 sont les suivants:

- envoi de conférenciers pour les stages de perfectionnement pour instructeurs;
- aide à la création de centres nationaux de référence sur le système commercial multilatéral (c'est-à-dire des centres où le public, les milieux d'affaires et les universitaires peuvent consulter des documents et obtenir des renseignements);
- organisation d'ateliers pour faire mieux connaître et comprendre les Accords du Cycle d'Uruguay;
- élaboration ou révision des législations pour se mettre en conformité avec les Accords de l'OMC, et assistance pour ce qui concerne les procédures et les obligations en matière de notification;

- assistance aux autorités douanières;
- examen de l'incidence des Accords de l'OMC sur les économies des différents PMA.

10. Pays les moins avancés

La Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés qui s'est tenue les 27 et 28 octobre 1997 conformément à la Déclaration ministérielle de Singapour a abouti à l'adoption de projets et d'activités qui devront être mis en oeuvre en 1998 et en 1999. Certaines activités qui peuvent déjà être prévues pour 1998 sont répertoriées à l'annexe 1. D'autres activités dont l'adoption a été approuvée seront présentées en temps opportun.

11. Accessions

En 1998, le processus d'accession d'un grand nombre de pays, dont certaines économies importantes, va s'accélérer. C'est pourquoi le Secrétariat s'attachera tout particulièrement à fournir à ces pays une assistance technique dans les domaines qui sont au centre des négociations et qui recouvrent aussi bien des questions systémiques que des questions bilatérales concernant l'accès aux marchés. Ce groupe de pays comprend notamment la Russie, l'Ukraine, l'Arabie saoudite, la Croatie et la Jordanie.

En 1998, le Secrétariat devra également fournir une assistance technique à certains autres pays dont les gouvernements ont demandé une aide pour accélérer et achever leur processus d'accession. Ces pays sont les suivants: Viet Nam, Népal, Soudan, Cambodge, Ouzbékistan, Algérie, Moldova, Kazakstan, République kirghize, Géorgie, Oman, Seychelles, Tonga et Vanuatu.

12. Règlement des différends

12.1 Le Secrétariat continuera d'organiser au siège de l'OMC des stages spéciaux de formation sur les procédures de règlement des différends. Deux de ces stages sont prévus pour 1998. Des stages peuvent également être organisés sur demande, en dehors du siège de l'Organisation, sur une base nationale.

Compte tenu de la forte demande de participation à ces cours, le Secrétariat a l'intention d'organiser, sur demande et en fonction des fonds disponibles, un programme d'ateliers régionaux et sous-régionaux destiné à former des fonctionnaires des pays en développement aux règles et procédures régissant le règlement des différends. On trouvera à l'annexe 1 des détails de la programmation possible de ces séminaires dans les trois régions dans lesquelles se trouvent les pays en développement. Ce programme doit s'étaler sur 1998 et 1999. Un élément spécial sur le règlement des différends montrant comment ce règlement relie tous les accords de l'OMC est également prévu dans les activités organisées spécifiquement à l'intention des pays les moins avancés.

12.2 Le Secrétariat continuera de fournir une aide juridique spécialisée aux pays en développement et aux pays les moins avancés, conformément à l'article 27:2 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

13. Autres questions

13.1 Investissement, politique de la concurrence et passation des marchés publics

Le paragraphe 22 de la Déclaration ministérielle de Singapour dispose que les pays en développement Membres, et en particulier les moins avancés d'entre eux, pourront utiliser le programme

de coopération technique du Secrétariat pour pouvoir participer plus facilement aux travaux des nouveaux groupes chargés d'examiner les liens entre commerce et investissement, l'interaction du commerce et de la politique en matière de concurrence et la transparence des pratiques de passation de marchés publics.

Le programme de coopération technique du Secrétariat est donc prêt à accorder une plus large place à ces questions, l'objectif étant de fournir des renseignements qui permettront aux pays en développement et aux pays les moins avancés de participer davantage à ces travaux. Comme le Secrétariat a des ressources limitées, il coopère avec d'autres organisations intergouvernementales, en particulier la CNUCED, et fait appel aux services d'experts extérieurs. Cette coopération s'adresse non seulement aux fonctionnaires des capitales qui pourront assister à des symposiums, mais également aux délégations basées à Genève pour lesquelles des activités seront organisées dans la région genevoise.

- a) Investissement. Comme l'indique de façon détaillée l'annexe 1, l'OMC prévoit d'organiser conjointement avec la CNUCED, en 1998, trois colloques sur l'investissement à l'intention des délégations basées à Genève et deux séminaires régionaux. Le Secrétariat prévoit également de participer aux séminaires entièrement organisés par la CNUCED aux niveaux régional et national et à six autres séminaires régionaux ou nationaux sur les investissements organisés par d'autres institutions.
- b) Politique de la concurrence. Il est prévu d'organiser deux colloques à l'intention des délégations basées à Genève et trois séminaires régionaux, conjointement avec d'autres organisations intergouvernementales. Le Secrétariat prévoit également de participer à des conférences, à des séminaires et à d'autres activités sur la politique de la concurrence organisés par d'autres institutions.
- c) Marchés publics. Le Secrétariat prévoit de participer à un certain nombre d'activités, dont des séminaires régionaux, des conférences, etc., sur les marchés publics, organisés par d'autres institutions.

13.2 Procédures et obligations en matière de notification

Le Secrétariat continuera d'accorder une large place et de répondre aux demandes d'assistance concernant les procédures et les obligations en matière de notification. En 1998, un atelier sera mis sur pied à Genève pour les délégations établies dans cette ville. De plus, un module sur ces questions a été utilisé et continuera à l'être de plus en plus dans les séminaires et ateliers de l'OMC qui seront organisés aux niveaux national, sous-régional et régional.

Le manuel sur les procédures et obligations en matière de notification, publié en 1996, continuera à être régulièrement mis à jour et diffusé aussi largement que possible auprès des gouvernements Membres intéressés.

14. Activités pour lesquelles sont utilisés des outils faisant appel aux technologies de l'information

Les technologies de l'information sont de plus en plus intégrées dans les activités de coopération technique afin de mettre au point de nouveaux instruments plus efficaces et plus rentables pour la fourniture de l'assistance. Les projets présentés ci-après couvrent la période allant de 1998 à l'an 2000.

14.1 Base de données intégrée sur ordinateurs personnels

Le 16 juillet 1997, le Conseil général a décidé, entre autres choses, que le Secrétariat "... fournira, sur demande, une assistance technique aux Membres en ce qui concerne la communication

des données requises pour la base de données intégrée sur ordinateurs personnels". En conséquence, le Secrétariat a l'intention de mettre sur pied un programme d'assistance technique pour la BID sur PC portant sur: la mise au point de logiciels PC pour l'élaboration des communications; une participation aux séminaires de formation de l'OMC; l'organisation d'ateliers concernant la BDI sur PC adaptés aux besoins régionaux et/ou nationaux; l'établissement de contacts dans les missions et les capitales; et une collaboration avec d'autres organisations internationales et secrétariats régionaux pour assurer le suivi de ces activités.

Au début de 1998, il est prévu de d'organiser des missions d'étude et de coopération dans un certain nombre de pays en développement de chaque région ainsi que dans certains pays en transition. Ces activités seront destinées aux fonctionnaires chargés de la collecte des données sur les droits de douane et des statistiques d'importation pour, dans un premier temps, déterminer les besoins. Des renseignements à caractère général seront fournis sur les besoins aux fins de la BDI et des contacts seront établis avec des représentants nationaux pour assurer le suivi et continuer la collecte de données, si possible à l'échelon régional.

Sur cette base, des ateliers seraient organisés en 1998 et 1999 avec la participation de la Division des statistiques et des systèmes d'information. Lorsque cela serait possible et utile, ces ateliers pourraient aussi être organisés conjointement avec d'autres séminaires ou ateliers de l'OMC.

14.2 Formation à distance

a) Site Web sur le commerce et le développement

Le site Web de l'OMC et de la Banque mondiale sur le commerce et le développement continuera d'être développé et renforcé en 1998. Il est prévu de mettre en place des centres de référence de l'OMC, d'offrir un accès à Internet et de dispenser une formation sur les sites Web à l'intention d'un certain nombre de pays dans le cadre du suivi de la Réunion de haut niveau sur les PMA.

b) CD-ROMs

La Division de la coopération technique et de la formation a mis au point un prototype de programme informatisé qui sera utilisé comme outil de coopération technique sous forme électronique. Le premier programme porte sur les résultats du Cycle d'Uruguay et sur les Accords de l'OMC et peut être utilisé pour présenter l'Organisation mondiale du commerce de la même façon que dans le cadre d'un séminaire général (séminaire de quatre à cinq jours). Le programme est composé d'une série de modules qui correspondent chacun à un cours de deux à trois heures. Chaque module est divisé en sections et en unités. L'unité est l'élément autonome de base du programme. L'utilisateur pourra aussi recourir à la méthode des questions souvent posées.

Ce programme existera sur disquette et CD-ROM et une version préliminaire est déjà opérationnelle sur le site Web de l'OMC (<http://www.wto.org/eol/e/default.htm>) ainsi que sur le site "Commerce et développement" OMC/Banque mondiale (<http://www.itd.org/eol/e/default.htm>).

Des programmes spécialisés d'autoformation peuvent aussi être mis au point sur le même support sur des sujets spécifiques et sur les différents Accords de l'OMC.

c) Vidéo-conférence

La vidéo-conférence est un instrument efficace qui peut être utilisé pour permettre une communication interactive entre les experts de l'OMC basés au Siège et les fonctionnaires en poste dans les capitales ou d'autres institutions ou personnes intéressées.

Par exemple, grâce au réseau Internet, le programme de formation de l'OMC disponible sur le site Web de l'OMC, mentionné plus haut, permet à l'utilisateur hors siège d'entrer en communication interactive avec des experts basés à Genève par le courrier électronique ou, si le pays dispose du matériel informatique voulu, en temps réel par échange direct.

Grâce à des liaisons vidéo de haute qualité, la vidéo-conférence peut être utilisée pour des consultations sans quitter le siège ainsi que pour compléter, à partir de Genève, des équipes qui sont déjà sur le terrain. Ce système pourrait aussi, à plus long terme, permettre d'organiser des activités à l'échelon régional sans qu'aucun des participants n'ait besoin de quitter son pays ni qu'aucun expert n'ait à quitter Genève. Il faudrait évaluer les capacités existantes et prévues en matière de vidéo-conférence dans le monde et prévoir, au Secrétariat, une petite salle de réunion équipée du matériel approprié. Les travaux commenceront en 1998.

1999

1. Accord sur l'agriculture et Accord SPS

1.1 Accord sur l'agriculture

En 1999, le Secrétariat continuera d'aider les Membres à mettre en oeuvre les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture et à donner des conseils lorsque des Membres apporteront des modifications à leurs politiques agricoles ayant une incidence sur le commerce. Les activités seront organisées en fonction de la demande. Il est prévu de mettre sur pied cinq ou six missions, la préférence étant donnée aux demandes émanant des pays africains et latino-américains. Deux ateliers régionaux, consacrés aux règles multilatérales ayant une incidence sur le commerce des produits agricoles et aux travaux du Comité de l'agriculture, devraient également être organisés (l'un en Afrique et l'autre dans la région Amérique centrale/Caraïbes), à l'intention des Membres ainsi que des pays accédants. L'OMC devra parrainer la participation de certains Membres à ces séminaires.

1.2 Accord SPS

En 1999, le Secrétariat poursuivra la mise en oeuvre de la deuxième étape du programme d'assistance technique liée à l'Accord SPS, s'attachant essentiellement à résoudre les problèmes spécifiques de tel ou tel pays. Il a de nouveau prévu de cibler ses activités sur cinq ou six pays qui auront demandé à bénéficier d'une assistance, la préférence étant donnée aux pays africains et aux pays du Bassin des Caraïbes (y compris l'Amérique centrale). Il envisage en outre d'organiser deux ateliers régionaux (l'un en Europe centrale et orientale et l'autre en Afrique) à l'intention des Membres et des pays accédants. Ces ateliers régionaux seront complétés par un atelier national qui sera organisé dans les pays hôtes respectifs. Le secteur privé sera encouragé à participer à ces activités.

Dans le cadre de l'assistance technique, l'OMC devrait également parrainer la participation de ses Membres à des stages sur l'analyse des risques donnés par des organismes scientifiques compétents (Codex, OIE, CIPP).

2. Questions concernant l'accès aux marchés

2.1 Listes tarifaires

Le Secrétariat devra continuer d'aider un certain nombre de pays en développement d'Afrique, de la région Asie-Pacifique et des Caraïbes à transposer leurs listes antérieures au Cycle d'Uruguay dans le Système harmonisé et notamment à introduire les modifications du SH96. Les besoins d'assistance seront probablement du même ordre qu'en 1998.

2.2 Accord sur l'évaluation en douane

La période pendant laquelle 25 autres pays en développement ont été autorisés à différer l'application des dispositions de l'Accord arrivera à expiration en 2000 ou au début de 2001. Pour aider ces pays, le Secrétariat devra prendre des mesures similaires à celles qui sont prévues pour 1998 à l'échelon régional ou dans le cadre d'une action individuelle. En 1999, et en particulier pendant le premier semestre de l'année, des dispositions devront être prises afin de préparer dans la mesure du possible les pays en développement qui auront demandé une assistance en vue de la mise en oeuvre de l'Accord, d'un point de vue juridique et pratique.

2.3 Accord sur les règles d'origine

L'Accord prévoit que le programme de travail pour l'harmonisation des règles d'origine non préférentielles doit être achevé en juillet 1998. Si cette date limite est respectée, il faudra aider un grand nombre de pays en développement à élaborer les dispositions nationales requises et à prendre les autres mesures nécessaires pour mettre en oeuvre la nouvelle Annexe à l'Accord sur les règles d'origine.

3. Accord sur les textiles et les vêtements

Poursuite des activités indiquées pour 1998.

4. Accord sur les obstacles techniques au commerce

Poursuite des activités indiquées pour 1998.

5. Règles

Poursuite des activités indiquées pour 1998.

6. Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

Les activités de coopération technique menées par le Secrétariat dans le domaine des ADPIC continueront à s'orienter dans trois grandes directions: premièrement, aider les Membres à comprendre les droits et les obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC afin de leur permettre de déterminer les modifications qu'ils devraient apporter à leur législation nationale, les aménagements des institutions qui pourraient être nécessaires et les autres prescriptions auxquelles ils devraient envisager de satisfaire; deuxièmement, aider les Membres à participer pleinement au fonctionnement du Conseil des ADPIC, et notamment à respecter les obligations de procédures qui leur incombent aux termes de l'Accord, et aux autres mécanismes de l'OMC liés aux ADPIC; troisièmement, travailler en complémentarité et en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales, en particulier l'OMPI. Les principales formes de coopération technique resteront les renseignements et conseils fournis aux Membres à Genève, les séminaires et ateliers à l'intention des pays en développement et, dans une moindre mesure, les conférences des ONG.

7. Accord général sur le commerce des services

En 1999, les activités de coopération technique auront pour principal objectif de donner aux pays en développement les moyens de participer plus activement à la prochaine série de négociations globales sur les services, qui commencera au plus tard en l'an 2000. L'article XIX:3 de l'AGCS, qui exige d'établir des lignes directrices et des procédures pour chacune de ces séries de négociations, indique les domaines sur lesquels devront porter ces activités. Ces lignes directrices établiront "les modalités du traitement de la libéralisation entreprise de façon autonome par les Membres depuis les négociations précédentes, ainsi que du traitement spécial en faveur des pays les moins avancés Membres en vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article IV".

Dans le rapport qu'il a présenté pour préparer la Conférence ministérielle de Singapour en 1996, le Conseil du commerce des services a indiqué qu'il élaborerait un programme d'échange de renseignements. Ce programme vise à "faciliter l'accès de tous les Membres, en particulier les pays en développement Membres, aux renseignements concernant les lois, réglementations, directives et mesures administratives affectant le commerce des services afin de contribuer à l'évaluation de ce courant d'échanges qui servirait de base aux négociations futures dans le secteur des services".

Le Secrétariat aidera les pays en développement dans trois domaines:

- a. Le programme d'échange des renseignements.
- b. L'évaluation du commerce des services d'une manière globale et sur une base sectorielle.
- c. L'établissement de lignes directrices et de procédures.

8. Programme intégré d'assistance technique pour certains pays les moins avancés et pour d'autres pays africains

Les programmes décrits dans la partie consacrée à 1998 continueront d'être mis en oeuvre en 1999. Ils devraient comprendre les activités suivantes: séminaires, ateliers techniques et spécialisés, rédaction juridique ou remaniement de législations nationales et assistance visant à améliorer la base d'exportations et la compétitivité des entreprises.

9. Commerce et environnement

Voir la partie correspondante pour 1998.

10. Pays les moins avancés

Poursuite des activités indiquées pour 1998.

11. Accessions

Il est d'ores et déjà évident qu'une grande partie des travaux prévus pour 1998 seront effectués dans le cadre des activités d'assistance technique prévues pour 1999. Le programme de travail dans le domaine des accessions devrait être particulièrement chargé en 1999 et les demandes de coopération technique devraient être encore plus nombreuses, car la plupart des pays accédants souhaitent devenir Membres de l'OMC avant le tournant du siècle. En outre, le Secrétariat pense qu'en 1999 il devra s'occuper de nouvelles demandes d'accession qui seront présentées par des gouvernements qui sont en train d'examiner la question.

12. Règlement des différends

12.1 Le Secrétariat continuera d'organiser au siège de l'OMC des stages spéciaux de formation sur les procédures de règlement des différends. Deux de ces stages sont prévus pour 1999. Des stages peuvent en outre être organisés, sur demande, en dehors du siège de l'Organisation.

Les activités seront également poursuivies en 1999 dans le cadre du programme d'ateliers régionaux et sous-régionaux qui sont organisés pour former les fonctionnaires aux procédures et pratiques en matière de règlement des différends.

12.2 Le Secrétariat continuera de fournir une aide juridique spécialisée aux pays en développement et aux pays les moins avancés, conformément à l'article 27:2 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

13. Autres questions

13.1 Investissement, politique de la concurrence et marchés publics

La déclaration de Singapour invite le Conseil général à prendre, à la fin de 1998, des décisions sur les modalités de la poursuite des activités dans les domaines du commerce et de l'investissement

ainsi que du commerce et de la politique de la concurrence. Il est probable que le Conseil général examinera aussi, à ce moment-là, l'état d'avancement des travaux sur la transparence des marchés publics. Le programme de coopération technique du Secrétariat dans ces domaines en 1999 et en 2000 dépendra en grande partie des décisions que le Conseil général aura prises à cet égard.

13.2 Procédures et obligations en matière de notification

Le Secrétariat continuera d'attacher de l'importance et de répondre aux demandes d'assistance concernant les procédures et les obligations en matière de notification.

14. Activités pour lesquelles sont utilisés des outils faisant appel aux technologies de l'information

Voir la partie correspondante pour 1998.

2000

Les activités de coopération technique ne cessent d'évoluer. Elles doivent constamment être adaptées, entre autres choses, aux besoins des pays bénéficiaires, au stade de mise en oeuvre des Accords de l'OMC et à tout autre élément nouveau qui peut affecter le système commercial multilatéral.

Certaines des activités répertoriées sous différentes rubriques en 1998 et 1999 seront poursuivies en 2000 mais d'autres considérations doivent être prises en compte.

Les besoins dans le domaine de la coopération technique en 2000 seront probablement déterminés, parmi de nombreuses autres considérations, par deux facteurs spécifiques: premièrement l'expiration, pour certains pays en développement, des périodes de transition accordées pour la mise en oeuvre intégrale de certains accords et, deuxièmement, les processus d'examen et de négociations éventuelles à entreprendre conformément au programme "incorporé" de l'Acte final du Cycle d'Uruguay qui prévoit, entre autres choses, la libéralisation progressive du commerce des services et la poursuite du processus de réforme du commerce international des produits agricoles.

Le Secrétariat devra tenir compte de ces réflexions dans l'élaboration future de son programme de coopération technique pour l'an 2000.

ANNEXE 1

PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE
1998

Notes explicatives

1. Les tableaux figurant à l'annexe 1 contiennent des renseignements détaillés sur les activités de coopération technique planifiées/prévues pour 1998. Ces renseignements sont révisés en permanence pour tenir compte des éléments nouveaux comme la confirmation des dates spécifiques, la présentation de nouvelles demandes de coopération technique et le retrait ou la reformulation éventuels d'autres demandes.
2. Le tableau se présente de la façon suivante:
 - Dans la première colonne, chaque activité est numérotée.
 - La deuxième colonne indique les dates, le pays dans lequel se déroulera l'activité et le type d'activité.
 - La troisième colonne indique le nom de l'institution qui organise l'activité.
 - La quatrième colonne donne des renseignements sur la source de financement proposée entre les différents fonds administrés par l'OMC, avec les indications suivantes:

OMC/CT. Crédit budgétaire alloué par l'OMC aux missions de coopération technique, (frais de déplacement des fonctionnaires de l'OMC).

Fonds norvégien. Contribution extrabudgétaire volontaire du gouvernement norvégien destinée à financer des activités de coopération technique en faveur, principalement, des pays les moins avancés et également d'autres pays de l'Afrique subsaharienne.

Fonds de la CE pour les recours commerciaux. Contribution extrabudgétaire volontaire de la Commission européenne destinée à financer des activités de coopération technique dans le domaine des recours commerciaux.

Fonds néo-zélandais. Contribution extrabudgétaire volontaire du gouvernement néo-zélandais destinée à financer des activités de formation et de coopération technique à l'intention des petits pays insulaires du Pacifique.

Fonds néerlandais. Contribution extrabudgétaire volontaire du gouvernement néerlandais destinée à financer des activités de coopération technique en faveur des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, et des économies en transition.
 - La cinquième colonne intitulée "Autre financement" indique les autres sources de financement des activités de coopération technique de l'OMC.
 - La sixième colonne indique la ou les division(s) du Secrétariat principalement concernée(s) par l'activité en question.
 - La dernière colonne contient des observations, lorsqu'il y a lieu.

3. Un certain nombre d'expressions et d'abréviations sont utilisées dans le tableau. En voici une brève explication:

Programme intégré. Programme intégré d'assistance technique OMC/CNUCED/CCI dans certains des pays les moins avancés et dans d'autres pays africains.

Ce programme, qui a été élaboré conjointement par les trois organisations et adopté en mai 1996, a pour objectif de répondre aux besoins urgents des pays les moins avancés et d'autres pays africains, ainsi qu'aux souhaits exprimés en ce qui concerne un renforcement de la coordination et de la coopération entre les organisations internationales. Les pays visés sont les suivants: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Ouganda, Tanzanie et Tunisie.

BISD:	Banque islamique de développement
BID:	Banque interaméricaine de développement
BAAsD:	Banque asiatique de développement
IICA:	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
CCI:	Centre du commerce international CNUCED/OMC
TCTD	Division de la coopération technique et de la formation
AgD	Division de l'agriculture et des produits de base
RD	Division des règles
IPID	Division de la propriété intellectuelle et des investissements
AccD	Division des accessions
LegD	Division des affaires juridiques
MAcc	Division de l'accès aux marchés
ERAD	Division de la recherche et de l'analyse économiques
TSD	Division du commerce des services
TED	Division du commerce et de l'environnement
DD	Division du développement
TextD	Division des textiles
SISD	Division des statistiques et des systèmes d'information

4. L'annexe 1 est divisée en trois catégories:

- 1 A: activités entièrement organisées et financées par l'OMC, au titre du budget ordinaire pour les missions de coopération technique ou de fonds d'affectation spéciale établis grâce à des contributions volontaires et administrés par l'OMC;
- 1 B: activités organisées conjointement par l'OMC et d'autres institutions, et activités organisées et financées par d'autres institutions, auxquelles l'OMC apporte une participation importante ou substantielle; et
- 1 C: activités auxquelles l'OMC a été invitée à participer avec d'autres institutions.

ANNEXE 1A

ACTIVITES ENTIEREMENT ORGANISEES PAR L'OMC

	Missions de coopération technique	Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
1	15-18/01/1998 <u>Pacifique Sud/Asie</u> Séminaire régional sur les mesures SPS (6 à 8 pays)	OMC/Codex/OIE/IPPC	Fonds néerlandais		AgD	Les fonds sont destinés à financer la participation d'un expert de l'OMC.
2	27-29/01/1998 <u>Maurice</u> Séminaire national sur l'agriculture	OMC	Fonds norvégien		AgD, LegD	
3	26-30/01/1998 <u>Haiti</u> Mission technique sur la mise en oeuvre (Liste XXVI - Etat de la réglementation)	OMC	A déterminer		TCTD, MAcc	Suivi de la Réunion de haut niveau. Du matériel informatique pourrait aussi être installé dans le cadre de cette mission.
4	02-05/02/1998 <u>Pakistan</u> Atelier sur le SH96 et les listes tarifaires	OMC	OMC/CT		MAcc	
5	02-06/02/1998 <u>Thaïlande</u> Atelier sur les enquêtes concernant les droits antidumping et les droits compensateurs	OMC	OMC/CT		RD	
6	10-13/02/1998 <u>Colombie</u> Séminaire régional de la Communauté andine sur les mesures antidumping, les subventions et les droits compensateurs, et les sauvegardes	OMC et gouvernement hôte	Fonds néerlandais		TCTD et autres divisions	4 pays invités: Bolivie, Equateur, Pérou et Venezuela
7	16-19/02/1998 <u>Indonésie</u> Séminaire régional sur les procédures et pratiques en matière de règlement des différends	OMC	Fonds néerlandais		LegD	22 pays invités - 2 participants par pays

Missions de coopération technique		Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
8	18-19/02/1998	OMC	OMC/CT		TCTD, TED	Les fonds sont destinés à financer la participation d'un expert de l'OMC.
9	23-26/02/1998	OMC		Banque interaméricaine de développement (BID)	TCTD, MAcc	8 pays participants: Mexique, Costa Rica, Honduras, El Salvador, Nicaragua, Belize, Panama
10	01-05/03/1998	OMC		Banque asiatique de développement	RD	Programme de la BASD
11	10-13/03/1998	OMC	OMC/CT		TCTD, LegD	Les fonds sont destinés à financer la participation d'un expert de l'OMC.
12	16-19/03/1998	OMC		Fonds de la CE	RD	Suggestion de la CE, la Turquie s'est montrée intéressée.
13	30/03-03/04/1998	OMC		Banque interaméricaine de développement (BID)	RD	Programme de la BIAD: 8 pays invités
14	03-06/04/1998	OMC	A déterminer		TCTD, MAcc	Cet atelier pourrait être combiné avec certains pays d'Asie. 4 participants (Membres) et 3 observateurs

Missions de coopération technique		Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
15	18-22/04/1998	OMC		Banque interaméricaine de développement (BID)	TCTD, MAcc	10 pays invités - 3 participants par pays
16	20-25/04/1998	OMC	OMC/CT		TCTD, MAcc	
17	21-30/04/1998	OMC	OMC/CT		TCTD	
18	04-08/05/1998	OMC	Fonds norvégien		TCTD, IPID	2 participants venant de quelque 14 pays, soit au total une trentaine de participants
19	18-21/05/1998	OMC		Banque interaméricaine de développement (BID)	TCTD, MAcc	13 pays invités
20	21-25/09/1998	OMC	OMC/CT		TCTD, LegD	
21	Janvier 1998	OMC	OMC/CT		RD	
22	Janvier -février 1998	OMC	OMC/CT		RD	

Missions de coopération technique		Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
23	Janvier -février 1998 <u>Pays asiatiques</u> Séminaire sur les disciplines concernant les subventions à l'intention des pays en développement asiatiques	OMC	OMC/CT	Banque asiatique de développement	RD	Programme de la BASD
24	Février 1998 <u>Dubai</u> Stage sur les techniques de négociation commerciale	OMC	OMC/CT		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau
25	Février 1998 <u>Djibouti</u> Séminaire régional à l'intention des PMA francophones	OMC	A déterminer			
26	Février 1998 <u>Guinée-Bissau</u> Séminaire national et installation de matériel informatique	OMC	A déterminer		TCTD et autres divisions	Suivi de la Réunion de haut niveau
27	Février 1998 <u>Djibouti</u> Séminaire national sur les services	OMC	A déterminer		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau (juste après le séminaire régional)
28	Février 1998 <u>Indonésie</u> Séminaire régional sur le commerce et l'environnement à l'intention des pays asiatiques	OMC	Fonds néerlandais		TCTD, TED	18 pays invités
29	Mars 1998 <u>Bulgarie</u> Atelier sur les prescriptions en matière de notification	OMC	OMC/CT		TexD	
30	Mars 1998 <u>Côte d'Ivoire</u> Séminaire régional sur le commerce et l'environnement à l'intention des pays africains francophones	OMC	A déterminer		TCTD, TED	22 pays invités
31	Mars 1998 <u>Tchad</u> Séminaire national	OMC	A déterminer		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau (notifications et installation de matériel informatique)

Missions de coopération technique		Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
32	Mars 1998	OMC	A déterminer		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau. Juste après le séminaire du Tchad.
33	Mars 1998	OMC	OMC/CT		Plusieurs divisions	
34	Mars 1998	OMC	OMC/CT		TCTD, MAcc	
35	Mars -avril 1998	OMC	A déterminer		TCTD et autres divisions	Suivi de la Réunion de haut niveau
36	Avril 1998	OMC	A déterminer		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau
37	Avril 1998	OMC	A déterminer		TCTD et autres divisions	Suivi de la Réunion de haut niveau
38	Avril -mai 1998	OMC	A déterminer		TCTD et autres divisions	Suivi de la Réunion de haut niveau
39	Mai 1998	OMC	A déterminer		TSD, TexD	Suivi de la Réunion de haut niveau
40	Mai 1998	OMC	A déterminer		TCTD, MAcc	6 participants (Membres) et 13 observateurs

Missions de coopération technique		Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
41	Mai 1998 <u>Pays méditerranéens</u> Séminaire régional spécialisé sur les textiles à l'intention de certains pays méditerranéens (Algérie, Malte, Egypte, Turquie, Tunisie, Maroc)	OMC	Fonds néerlandais		TCTD, TexD	
42	Mai -juin 1998 <u>Bolivie</u> Atelier sur les textiles, les règles d'origine et les sauvegardes	OMC	OMC/CT		TCTD, TexD, RD	
43	Juin 1998 <u>Maroc</u> Séminaire régional sur les règles de l'OMC	OMC	OMC/CT		RD	
44	Août 1998 <u>Argentine</u> Atelier sur le calcul des droits antidumping et des droits compensateurs à l'intention des pays d'Amérique latine	OMC		BID	RD	Programme de la BID
45	Août 1998 <u>Colombie</u> Atelier national sur les enquêtes en matière de droits antidumping	OMC	OMC/CT		RD	
46	Août 1998 <u>Thaïlande</u> Cours de perfectionnement sur le règlement des différends (cinq jours)	OMC et gouvernement hôte	OMC/CT	Gouvernement thaïlandais	LegD	Les frais de participation d'un expert de l'OMC seront partagés entre l'OMC et le gouvernement thaïlandais.
47	Septembre 1998 <u>Bolivie</u> Atelier sur l'AGCS	OMC	OMC/CT		TCTD, TSD	
48	Octobre 1998 <u>Genève</u> Stage de politique commerciale de courte durée à l'intention des PMA francophones	OMC	A déterminer		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau pour les PMA

Missions de coopération technique		Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
49	Octobre 1998 Djibouti Séminaire régional sur la politique commerciale à l'intention des pays membres de l'IGAD	OMC	A déterminer		TCTD	Somalie, Ethiopie, Soudan, Djibouti, Tanzanie, Ouganda, Erythrée, Kenya
50	Novembre 1998 <u>Amérique latine</u> Atelier régional sur la détermination de l'existence d'un dommage (antidumping, mesures compensatoires, sauvegardes)	OMC		BID	RD	Programme de la BID
51	Novembre 1998 <u>Zimbabwe</u> Séminaire régional sur le commerce et l'environnement à l'intention des pays africains anglophones	OMC	Fonds norvégien ou Fonds néerlandais		TCTD, TED	18 pays invités
52	Décembre 1998 <u>Pays asiatiques</u> Atelier sur la lutte contre le dumping à l'intention des exportateurs	OMC	OMC/CT	Banque asiatique de développement	RD	Programme de la BASD
53	Premier semestre <u>Afrique</u> Séminaire régional sur l'Accord sur les ADPIC à l'intention des PMA africains anglophones	OMC	A déterminer		TCTD, IPID	Suivi de la Réunion de haut niveau. 2 participants de quelque 11 pays, soit au total environ 25 participants.
54	Premier semestre <u>Asie-Pacifique</u> Séminaire régional sur le système commercial multilatéral de l'OMC à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique	OMC	Fonds néo-zélandais		TCTD	
55	Premier semestre <u>Bolivie</u> Atelier national sur les ADPIC, les investissements et la politique de la concurrence	OMC	OMC/CT		TCTD, IPID	

Missions de coopération technique		Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
56	Premier semestre Séminaire régional de l'Union des Etats de l'Afrique centrale sur la politique commerciale	OMC	A déterminer		TCTD	
57	Premier semestre <u>Guatemala</u> Séminaire national relatif à l'Accord sur l'agriculture, l'Accord SPS et l'Accord OTC	OMC	OMC/CT		TCTD et autres divisions	
58	Premier semestre <u>Jamaïque</u> Séminaire régional sur le commerce et l'environnement à l'intention des pays des Caraïbes	OMC	A déterminer		TCTD, TED	13 pays invités
59	Premier semestre <u>Kazakstan</u> Séminaire national sur l'OMC et le système commercial multilatéral	OMC	OMC/CT		TCTD	
60	Premier semestre <u>Kenya</u> Législation en matière de droits antidumping et de droits compensateurs	OMC		FMI	RD	Troisième mission pour la mise en oeuvre de la législation
61	Premier semestre <u>Lettonie</u> Accession	OMC	Fonds néerlandais		AccD, MAcc	Aider à l'élaboration des listes concernant l'accès aux marchés pour les marchandises et les services
62	Premier semestre <u>Antilles néerlandaises</u> Séminaire régional sur le système commercial multilatéral de l'OMC	OMC	Fonds néerlandais		TCTD	
63	Premier semestre <u>Oman</u> Mission sur l'accession	OMC	OMC/CT		AccD	Consultations sur la prochaine étape du processus d'accession

Missions de coopération technique		Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
64	Premier semestre <u>SADC</u> Formation d'instructeurs dans la région de la SADC	OMC	Fonds norvégien		TCTD et autres divisions selon le cas	Les modalités de financement pour les participants nationaux sont à étudier
65	Premier semestre <u>Iles Salomon</u> Séminaire national	OMC	Fonds néo-zélandais		TCTD	Conjointement avec le séminaire régional à l'intention des pays d'Asie/Pacifique
66	Premier semestre <u>Genève</u> Stage de politique commerciale à l'intention des PMA anglophones	OMC	A déterminer		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau
67	Premier semestre <u>Tonga</u> Séminaire national	OMC	Fonds néo-zélandais		TCTD	Conjointement avec le séminaire régional à l'intention des pays d'Asie/Pacifique
68	Premier semestre <u>Turquie</u> Séminaire régional sur le système commercial multilatéral de l'OMC à l'intention des membres de l'Organisation de coopération économique de la Mer noire	OMC	Fonds néerlandais		TCTD	
69	Premier semestre <u>Vanuatu</u> Mission sur l'accession	OMC	OMC/CT		AccD, MAcc	Aider à l'élaboration de réponses aux questions et d'offres initiales concernant l'accès aux marchés pour les marchandises et les services
70	Premier semestre <u>Viet Nam</u> Séminaire sur les services	OMC	OMC/CT		TSD	
71	Premier semestre <u>Viet Nam</u> Séminaire régional sur les mesures SPS	OMC	A déterminer		AgD	

Missions de coopération technique		Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
72	Deuxième semestre 3 ateliers régionaux seront proposés par la Division des statistiques et des systèmes d'information (formation statistique).	OMC	A déterminer		TCTD, SISD	
73	Deuxième semestre <u>Madagascar</u> Séminaire régional sur la politique commerciale à l'intention des membres de la Commission de l'Océan indien	OMC	A déterminer		TCTD	
74	Deuxième semestre <u>Afrique</u> Séminaire régional sur l'Accord sur les ADPIC à l'intention des PMA francophones	OMC	A déterminer		TCTD, IPID	Suivi de la Réunion de haut niveau
75	Deuxième semestre <u>Bulgarie</u> Séminaire sur l'Accord sur l'agriculture, l'Accord SPS et l'Accord OTC	OMC	OMC/CT		TCTD et autres divisions	
76	Deuxième semestre <u>Chili</u> Séminaire régional sur le commerce et l'environnement à l'intention des pays d'Amérique latine	OMC	Fonds néerlandais		TCTD, TED	17 pays invités
77	Deuxième semestre <u>Guatemala</u> Séminaire national sur l'évaluation en douane et les prescriptions en matière de notification	OMC	OMC/CT		TCTD et autres divisions	
78	Deuxième semestre <u>Mozambique</u> Séminaire national	OMC	A déterminer		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau
79	Deuxième semestre <u>Pakistan</u> Atelier sur les mesures SPS et les OTC	OMC	OMC/CT		AgD, TED	

Missions de coopération technique		Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
80	Deuxième semestre <u>Sénégal</u> Séminaire national	OMC	OMC/CT		TCDT et autres divisions	
81	Deuxième semestre <u>Afrique australe</u> Atelier sur le règlement des différends		A déterminer		LegD	
82	Deuxième semestre <u>Amérique du Sud</u> Séminaire sur les disciplines concernant les subventions à l'intention des pays d'Amérique du Sud	OMC		Banque inter-américaine de développement (BID)	RD	Programme de la BID
83	Deuxième semestre <u>Turquie</u> Séminaire régional sur le commerce et l'environnement à l'intention des pays du Moyen-Orient	OMC	A déterminer		TCTD, TED	7 pays invités
84	84 <u>Afrique</u> Séminaire régional à l'intention des PMA anglophones	OMC	A déterminer		TCTD et/ou divisions spécialisées	Suivi de la Réunion de haut niveau
85	85 <u>Afrique</u> Séminaire régional à l'intention des PMA francophones	OMC	A déterminer		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau
86	86 <u>Asie</u> Séminaire régional à l'intention des PMA de la région Asie-Pacifique	OMC	A déterminer		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau
87	87 <u>Népal</u> Séminaire national	OMC	A déterminer		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau
88	88 <u>Vanuatu</u> Séminaire national	OMC	A déterminer		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau
89	89 <u>Zambie</u> Séminaire national	OMC	A déterminer		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau
90	90 <u>Malawi</u> Séminaire national	OMC	A déterminer		TCTD	Suivi de la Réunion de haut niveau

	Missions de coopération technique	Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
91	<u>Papouasie-Nouvelle-Guinée</u> Mission technique pour l'installation de matériel informatique	OMC	A déterminer		TCTD et autres divisions	
92	<u>République démocratique du Congo</u> Séminaire national	OMC	A déterminer		TCTD et autres divisions	Suivi de la Réunion de haut niveau
93	<u>Angola</u> Séminaire national	OMC	A déterminer		TCTD et autres divisions	Suivi de la Réunion de haut niveau
94	<u>Guinée équatoriale</u> Séminaire national	OMC	A déterminer		TCTD et autres divisions	Suivi de la Réunion de haut niveau

ANNEXE 1B

ACTIVITES ORGANISEES CONJOINTEMENT AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS

Missions de coopération technique	Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
1 12-30/01/1998 <u>Singapour</u> Stage régional à l'intention des pays en développement	OMC avec le gouvernement singapourien	OMC/CT	Gouvernement singapourien	Différentes divisions	Organisé par le gouvernement singapourien et l'OMC avec un appui financier pour les participants des pays en développement. L'estimation des dépenses correspond à la participation de fonctionnaires/conférenciers de l'OMC (OMC/CT).
2 10-12/02/1998 <u>Afrique</u> Séminaire régional sur la politique de la concurrence	OMC et autres OIG	A déterminer		IPID	Les dépenses seront partagées à égalité entre l'OMC et les autres organisateurs. Une quarantaine de participants venant de 20 pays.
3 15/03/1998 <u>Genève</u> Premier colloque sur la politique de la concurrence à l'intention des délégués en poste à Genève	OMC, CNUCED, Banque mondiale		CNUCED, Banque mondiale	IPID	Les dépenses partagées à égalité entre l'OMC et les autres organisateurs.
4 05-09/04/1998 <u>Uruguay</u> Atelier régional sur le règlement des différends à l'intention du Groupe de travail de la FTAA sur le règlement des différends	OMC	OMC/CT		LegD	Dépenses limitées à la participation d'un expert de l'OMC

Missions de coopération technique		Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations	
5	01-20/06/1998	<u>Etats-Unis</u> Projet mixte d'assistance régionale technique OMC/OEA (en anglais)	OEA, OMC	A déterminer	OEA	Différentes divisions	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'experts de l'OMC. Ce séminaire sera suivi d'un autre séminaire similaire à l'intention de pays hispanophones la quatrième semaine de juin et les deux premières semaines de juillet.
6	22/06-17/07/1998	<u>Etats-Unis</u> Projet mixte d'assistance technique régionale (OMC/OEA) (en espagnol)	OEA, OMC	A déterminer	OEA	Différentes divisions	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'experts de l'OMC
7	15/07/1998	<u>Genève</u> Deuxième colloque sur la politique de la concurrence à l'intention des délégués en poste à Genève	OMC, CNUCED, Banque mondiale	Fonds néerlandais	CNUCED, Banque mondiale	IPID	Les dépenses seront partagées à égalité entre l'OMC et les autres organisateurs.
8	01-02/11/1998	<u>Région genevoise</u> Troisième colloque sur les investissements à l'intention des délégués en poste à Genève	OMC, CNUCED	Fonds néerlandais	CNUCED	IPID	Les dépenses seront partagées à égalité entre l'OMC et la CNUCED.
9	08-28/11/1998	<u>Rép. de Corée</u> Stage à l'intention des pays en développement	OMC avec le gouvernement coréen	Gouvernement coréen	Gouvernement coréen	TCDDT et autres divisions	Aucun fais à la charge de l'OMC
10	Janvier 1998	<u>République démocratique du Congo</u> Evaluation des besoins et séminaire national à l'intention des PMA	OMC	A déterminer	OMC	TCDDT	Evaluation des besoins avec le CCI et éventuellement Guide à l'intention des entreprises

Missions de coopération technique		Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
11	Février 1998	<u>Afrique australe</u> Séminaire régional OMC/Banque mondiale sur l'Accord sur l'agriculture et d'autres questions relatives à la mise en oeuvre, et intégration régionale	Fonds norvégien	Banque mondiale	AgD, DD	Les fonds de l'OMC sont destinés à financer les frais de participation et d'experts de l'OMC. Dix à 12 pays, dont les frais de participation seront partagés entre l'OMC et la Banque mondiale.
12	Mars 1998	<u>Egypte</u> Séminaire régional mixte sur les OTC à l'intention des pays arabes	OMC/CT		TED	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'un expert de l'OMC.
13	Avril 1998	<u>Guatemala</u> Séminaire de l'OEA sur les normes et la mise en oeuvre de l'Accord OTC à l'intention des pays d'Amérique centrale	Fonds néerlandais		TED	
14	Avril 1998	<u>Qatar</u> Colloque sur le rôle du secteur privé dans le commerce international	OMC/CT		TCDD	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'un expert de l'OMC.
15	Mai 1998	<u>Région genevoise</u> Premier colloque sur l'investissement à l'intention des délégués en poste à Genève	Fonds néerlandais	CNUCED	IPID	Les dépenses seront partagées à égalité entre l'OMC et la CNUCED.
16	Mai-juin 1998	<u>Chili</u> Séminaire régional sur les mesures SPS	OMC/CT	Gouvernement chilien, FAO, Banque mondiale	AgD	Les dépenses de l'OMC sont limitées aux frais de participation d'experts de l'OMC.
17	Mai-juin 1998	<u>République de Corée</u> Stage à l'intention des pays en développement		Gouvernement coréen	TCTD et autres divisions	Aucun frais à la charge de l'OMC

	Missions de coopération technique	Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
18	<p>Mois-Juillet 1998</p> <p><u>Afrique centrale/orientale</u> Séminaire régional OMC/Banque mondiale à l'intention des pays francophones, consacré principalement à l'Accord sur l'agriculture et aux questions de mise en oeuvre</p>	OMC Banque mondiale	Fonds norvégien	Banque mondiale	TCTD, AgD	Les fonds de l'OMC serviront à financer les frais de participation et d'experts de l'OMC.
19	<p>Juillet 1998</p> <p><u>Japon</u> Séminaire régional mixte sur les OTC à l'intention des pays en développement d'Asie orientale</p>	ISO/CCI/OMC	OMC/CT		TED	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'un expert de l'OMC
20	<p>Septembre 1998</p> <p><u>Tunisie</u> Séminaire régional mixte sur les OTC à l'intention des pays africains francophones</p>	ISO/CCI/OMC	Fonds norvégien		TED	Les fonds de l'OMC serviront à financer les frais des participants des PMA, d'un expert de l'OMC et d'un consultant extérieur.
21	<p>Premier semestre</p> <p><u>Asie</u> Séminaire régional sur l'investissement</p>	OMC, CNUCED	Fonds néerlandais	CNUCED	IPID	Les frais seront partagés à égalité entre l'OMC et la CNUCED.
22	<p>Premier semestre</p> <p><u>Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Tanzanie, Ouganda</u> Un certain nombre d'activités relevant du Programme intégré sont prévues à l'intention de 7 pays</p>	OMC, CNUCED, CCI	A déterminer		TCDT et autres divisions	Programme intégré (OMC/CNUCED/CCI)
23	<p>Premier semestre</p> <p><u>Burundi</u> Séminaire national</p>	OMC	Fonds norvégien		TCDT	Suivi de la Réunion de haut niveau. Evaluation des besoins avec le CCI et éventuellement Guide à l'intention des entreprises.

Missions de coopération technique		Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
24	Premier semestre <u>Région genevoise</u> Deuxième colloque sur l'investissement à l'intention des délégués en poste à Genève	OMC, CNUCED	Fonds néerlandais	CNUCED	IPID	Les frais seront partagés à égalité entre l'OMC et la CNUCED
25	Premier semestre <u>Amérique latine</u> Séminaire régional sur l'investissement	OMC, CNUCED	Fonds néerlandais	CNUCED	IPID	Les frais seront partagés à égalité entre l'OMC et la CNUCED
26	Premier semestre <u>Tunisie</u> Séminaire sur les questions douanières	OMC, CNUCED, CCI	A déterminer		TCTD et autres divisions	Programme intégré pour l'Afrique
27	Premier semestre <u>Tunisie</u> Séminaire sur les textiles	OMC, CNUCED, CCI	A déterminer		TCTD et autres divisions	Programme intégré pour l'Afrique
28	Deuxième semestre <u>Côte d'Ivoire</u> Séminaire régional sur les questions tarifaires, en particulier l'article XXVIII et le Système harmonisé	OMC, Banque mondiale	A déterminer		TCDT	
29	Deuxième semestre <u>Afrique</u> Séminaire régional sur l'investissement	OMC, CNUCED	A déterminer	CNUCED	IPID	Les frais seront partagés entre l'OMC et la CNUCED
30	Deuxième semestre <u>Asie</u> Séminaire régional sur la politique de la concurrence	OMC et autres OIG	A déterminer	Autres OIG	IPID	Les frais seront partagés à égalité entre l'OMC et les autres organisateurs. Une quarantaine de participants venant de 20 pays.
31	Deuxième semestre <u>Amérique latine</u> Séminaire régional sur la politique de la concurrence	OMC et autres OIG	A déterminer	Autres OIG	IPID	Les frais seront partagés à égalité entre l'OMC et les autres organisateurs. Une quarantaine de participants venant de 20 pays.
32	Deuxième semestre <u>Afrique</u> Séminaire régional sur la politique de la concurrence	OMC et autres OIG	A déterminer	Autres OIG	IPID	Les frais seront partagés à égalité entre l'OMC et les autres organisateurs.

	Missions de coopération technique	Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
33	Deuxième semestre Tunisie Séminaire sur les ADPIC	OMC, CNUCED, CCI	A déterminer		TCDT et autres divisions	Programme intégré pour l'Afrique
34	Deuxième semestre Tunisie Séminaire sur les règles de l'OMC	OMC, CNUCED, CCI	A déterminer		TCDT et autres divisions	Programme intégré pour l'Afrique
35	Divers séminaires sur le Guide à l'intention des entreprises, avec le CCI	CCI		CCI	TCDT	Aucun frais à la charge de l'OMC
36	Projet OMC/Banque mondiale sur les technologies de l'information au service du développement	OMC, Banque mondiale	Fonds norvégien et Fonds néerlandais		TCDT/ Division de l'information et des relations avec les médias	Ce projet comprendra la mise en place de centres de référence sur l'OMC, l'établissement de liaisons Internet, des CD-ROM et une formation sur les sites Web à l'intention de 12 pays au titre du suivi de la Réunion de haut niveau sur les PMA.

ANNEXE 1C

ACTIVITES AUXQUELLES L'OMC EST INVITEE A PARTICIPER AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS

	Missions de coopération technique	Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
1	29-30/03/1998 <u>Abu Dhabi</u> Colloque sur l'incidence de la mondialisation et des accords internationaux relatifs à la libéralisation du commerce sur les petites et moyennes entreprises des pays arabes	Gouvernement des EAU, Chambre de commerce d'Abu Dhabi Banque islamique de développement et autres institutions régionales	OMC/CT	Organisateurs	ERAD	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'un expert de l'OMC
2	01-05/04/1998 <u>Afrique du Sud</u> Atelier régional du Commonwealth sur la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC	Secrétariat du Commonwealth		Secrétariat du Commonwealth	TCTD, LegD, IPID	Aucun frais à la charge de l'OMC
3	28/04-02/05/1998 <u>Kenya</u> Atelier du Commonwealth sur les ADPIC et le système commercial multilatéral	Secrétariat du Commonwealth	OMC/CT		IPID	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'un expert de l'OMC
4	Premier semestre Séminaire régional sur l'investissement	CNUCED	A déterminer	CNUCED	IPID	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'un expert de l'OMC
5	Deuxième semestre Séminaire régional sur l'investissement	CNUCED	A déterminer	CNUCED	IPID	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'un expert de l'OMC

Missions de coopération technique	Organisateur	Financement	Autre financement	Exécution	Observations
6 Trois séminaires régionaux sur les marchés publics	OIG et/ou gouvernements nationaux	OMC/CT		IPID	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'un expert de l'OMC
7 Six conférences, séminaires, colloques sur la politique de la concurrence	OMC	OMC/CT		IPID	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'un expert de l'OMC
8 Six conférences, séminaires, colloques sur les marchés publics		OMC/CT		IPID	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'un expert de l'OMC
9 Six séminaires régionaux ou nationaux sur l'investissement		OMC/CT		IPID	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'un expert de l'OMC
10 Tables rondes à l'intention d'environ six PMA	PNUD	OMC/CT		TCTD, DD	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'un ou de plusieurs experts de l'OMC
11 PNUD - Renforcement des capacités dans le cadre du projet pour l'Afrique. Participation à trois ateliers	PNUD	OMC/CT		TCTD	Dépenses de l'OMC limitées aux frais de participation d'experts de l'OMC

ANNEXE 2

STAGES DE POLITIQUE COMMERCIALE ORGANISES PAR L'OMC A GENEVE

Objectifs pour 1998

Les activités de formation de l'OMC ont pour objectif d'aider les pays bénéficiaires de mieux comprendre et mettre en oeuvre les règles commerciales internationales convenues et de contribuer au développement des ressources humaines par l'organisation de stages de politique commerciale à Genève; ces stages sont destinés à des fonctionnaires de pays en développement (stages réguliers) ou de pays en transition (stages spéciaux).

- Stages réguliers de politique commerciale à l'intention des pays en développement

Ces stages ont pour objectif de faire mieux comprendre aux fonctionnaires participants le système commercial multilatéral et le droit du commerce international ainsi que les activités, le champ d'action et la structure de l'OMC, afin de leur permettre d'accomplir leur tâche avec plus d'efficacité au sein de leur administration. Ces stages sont destinés aux fonctionnaires de pays Membres et non Membres de l'OMC qui participent à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique commerciale.

- Stages spéciaux à l'intention des économies en transition

Depuis 1991, des stages spéciaux sont organisés à l'intention de fonctionnaires des économies en transition pour faciliter la consolidation de la réforme économique de ces pays et leur participation effective au système commercial international.

Programme de travail pour 1998

Cinq stages de politique commerciale seront planifiés, organisés et mis en oeuvre en 1998. Trois stages réguliers de 12 semaines seront organisés, un en espagnol du 12 janvier au 3 avril et les autres en anglais du 27 avril au 17 juillet et du 14 septembre au 4 décembre 1998; 24 bourses d'études de l'OMC seront offertes pour chaque stage. Le troisième stage régulier de politique commerciale a été organisé à la suite des suggestions qui avaient été formulées pour que l'on étudie les moyens d'accroître les possibilités de formation offertes par l'OMC aux pays en développement.

Deux stages spéciaux seront financés par des contributions financières des gouvernements; la participation à ces stages est limitée aux fonctionnaires des pays expressément invités. Il s'agira de conférences complétées par des travaux pratiques.

Plans pour 1999 et 2000

A ce stade, il n'est pas encore possible de donner une idée précise des stages de politique commerciale qui seront offerts à Genève. Pour ce qui est des stages réguliers, il y en aura trois par an.

S'agissant de stages spéciaux à l'intention des fonctionnaires des économies en transition, les décisions financières correspondantes du gouvernement suisse et du gouvernement des Etats-Unis sont prises normalement chaque année.